

DEMANDE D'INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ENLEVEMENT DES GRAFFITIS

Dans le cadre de la lutte contre les graffitis, la ville aide les particuliers à enlever les graffitis présents sur le domaine privé et directement visibles depuis le domaine public. Les graffitis non visibles du domaine public notamment les ceux situés à l'intérieur des bâtiments, des caves, des garages, des cours intérieures sont exclus de cette aide.

Le propriétaire, ou son représentant s'engage :

- à avoir préalablement déposé une plainte auprès du Commissariat de Police d'Evian. Le procès-verbal de la plainte sera annexé à la convention.
- à faire procéder avec diligence au traitement anti-graffiti des parois souillées après enlèvement de ceux-ci. A cette fin, il produira en annexe de la convention un devis d'entreprise, revêtu de la mention "bon pour accord" et signé ou une facture des produits nécessaires au traitement.

La prestation assurée par les services techniques municipaux sera gratuite et limitée à une intervention par bâtiment.



Je soussigné(e), M. Mme Melle
demeurant à

demande à la ville d'Evian d'assurer l'enlèvement des graffitis de la propriété située à l'adresse suivante

- dont je suis propriétaire,
 pour lequel je représente les copropriétaires ou la copropriété, autorisé(e) en vertu d'une décision de (du) en date du

J'atteste que le(s) tag(s) à effacer est(sont) visible(s) depuis le domaine public, et n'(ne) est(sont) pas situé(s) au sein même des bâtiments, des caves, des garages, des cours intérieures.

Situation du graffiti (préciser son emplacement : murs, cloisons de clôture, porte, garage...; ainsi que la nature du support : crépis, peinture, béton, pierres...; joindre éventuellement un plan) :

.....
.....
.....

Description du graffiti (inscription, couleur, taille, joindre éventuellement une photo) :

.....
.....
.....

Par la présente, j'autorise les services municipaux et le cas échéant l'entreprise qui sera désignée pour l'enlèvement des graffitis à pénétrer sur la propriété concernée par la présente demande et les dégage de toutes responsabilités quant aux éventuelles dégradations du support que pourrait entraîner cette intervention.

J'accepte que la ville d'Evian se réserve le droit de refuser d'intervenir. Elle m'en avisera alors par écrit en me signifiant les raisons de son désaccord (support très dégradé, implantation du graffiti, nécessité d'intervenir depuis une propriété voisine...).

Je m'engage à traiter avec diligence par un produit anti-graffiti les parois nettoyées.

La prestation assurée par les services techniques municipaux sera gratuite et limitée à une intervention.





Considérant que les conditions d'intervention des services municipaux sont réunies, par la présentation en annexe d'un procès-verbal de dépôt de plainte, d'un devis d'entreprise ou d'une facture, la présente convention peut être signée par les parties et prend effet à la date de ce jour pour l'enlèvement du graffiti décrit ci-dessus.

Fait en 2 exemplaires à Evian, le

"Lu et approuvé",
Signature du demandeur,

Josiane LEI,
Maire

